

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 445

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 54 BIS

À l'alinéa 4, après le mot :

« pratique »,

insérer les mots :

« du sport ou de la discipline concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.